

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 FEVRIER 2023

L'an deux mil VINGT TROIS, le TROIS du mois de FEVRIER, à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier de CONIHOUT, Maire.

Etaient présents :

- Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Catherine CORNILLOT, Brigitte GAUTHIER-DARCET,
- Messieurs Francis LEGROUT, David PETITON, Philippe BOSQUET

Absents excusés : Messieurs Philippe HERITIER, Christophe TIRARD, Jean-François DEROIDE

Pouvoirs : Monsieur Christophe TIRARD à Monsieur Francis LEGROUT
Monsieur Jean-François DEROIDE à Madame Catherine CORNILLOT
Monsieur Philippe HERITIER à Monsieur Olivier de CONIHOUT

David PETITON a été élu secrétaire de séance.

Date des convocations : le 26 janvier 2023

Date d'affichage : le 26 janvier 2023

Ordre du Jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance précédente
- Communications du Maire
- Communications des Commissions
 - Commission Vie Communale : Principes en matière de subventions
 - Commission Travaux : Validation de plusieurs devis
- Vote du Plan Communal de Sauvegarde et validation du DICRIM
- Finances : ouverture de 25 % des crédits en investissement
- Ressources Humaines : Départ en retraite de Mr JOUAN
- Désignation d'un délégué pour la protection des données
- Remboursement de frais – Mr Damien RAMBERG
- Encaissement d'un chèque Groupama
- Questions diverses

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Les modifications proposées au compte-rendu de la séance du 06 janvier 2023, transmis préalablement à chaque membre du Conseil Municipal, ayant été prises en compte, celui-ci est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Agenda depuis la dernière réunion

13 janvier : Réunion avec le SDE76

13 janvier à 18h00 : Réunion de présentation du PCS

13 janvier à 18h45 : Réunion commission Vie Communale

20 janvier : Réunion des secrétaires de mairie de l'Agglomération

23 janvier : Réunion avec la Direction des Routes
24 janvier : Réunion avec le Syndicat Mixte du Littoral
26 janvier : Vœux de l'Agglomération
30 janvier : Signature du bail restaurant «Les Voiles»
3 février : Visite du site de la Saône - Quiberville
3 février à 17h00 : Commission Finances

Agenda à venir

4 février : Verre de l'amitié avec les commerçants du marché
6 février : Bureau Seine-Maritime Attractivité
6 février : Conférence des Maires de l'Agglomération
6 février : Tirage au sort des cabines de plage par Mme Elisabeth Guerout
28 février : Conférence des Maires de l'Agglomération
1^{er} mars : Bureau PETR
2 mars : Comité syndical Bassins Versants
3 mars : Conseil d'administration SMPAT
7 mars : Bureau Agglomération : débat d'orientation budgétaire
14 mars : Conseil d'Agglomération
15 mars : Réunion projet Basse Saône 2050 (Agence de l'eau et Conservatoire)
15 mars : Conseil du PETR

Prochaine réunion du Conseil Municipal le vendredi 17 mars à 18h30 (vote des budgets)

COMMUNICATIONS DES COMMISSIONS

COMMISSION VIE COMMUNALE

A l'issue de la réunion de la commission en date du 13 janvier, il a été décidé que les subventions fonctionneraient sur le mode suivant :

- un montant constituant un fonds de roulement (destiné aux frais de fonctionnement des associations),
- une somme à répartir éventuellement en fonction d'évènements spécifiques.

Toute demande fera obligatoirement l'objet d'une transmission du formulaire Cerfa à la Mairie afin d'être étudiée.

COMMISSION TRAVAUX

A l'aide d'un diaporama, Mr LEGROUT présente les différents projets de la commission travaux :

- 1- Déplacement cabine «Les Voiles» : budget d'environ 1 000 € en fonctionnement (devis attendus),
- 2- Déplacement du monument aux morts : devis des pompes funèbres Rivière de 3 730 €. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil valident à l'unanimité le devis présenté. La somme sera inscrite au budget primitif 2023 ;
- 3- Projet rampe d'escalier de Vasterival : devis en attente de réactualisation. Les agents ont effectué le perçage des marches pour accueillir la rampe. Celui-ci nécessitera l'accord préalable de la commune de Varengeville-sur-Mer ;
- 4- Projet aire de jeux : le décapage du sol a été effectué cette semaine par les agents. Un devis pour la fourniture de buts de football a été réalisé auprès de la société LB82 pour un montant de 1 508 €. L'abri sera réalisé par les agents et nécessitera environ 700 € de matériaux (en fonctionnement). Après en avoir délibéré, les membres du Conseil valident à l'unanimité le devis de la société LB82 pour la fourniture des buts ;
- 5- Projet cordistes : Mise en sécurité de l'accès à la Vallée de Vasterival par purge des blocs rocheux menaçant de tomber. Un devis de la société Ouest Acro pour un montant de 3946,34 € a été présenté. Celui-ci nécessitera l'accord préalable de la commune de Varengeville-sur-Mer, sur laquelle se trouvent les blocs concernés. L'ensemble du Conseil sollicite que d'autres devis soient réalisés ;

- 6- *Projet éclairage : Le SDE76 a réalisé un devis concernant le remplacement de la totalité des lampes actuelles par des lampes LED le long de la RD75. Ce devis s'élève à 32 191.75 € (part communale). Compte-tenu du nombre de dossiers en cours sur la commune, il est proposé de reporter ce projet en 2024 ;*
- 7- *Projet accès écolier : Un devis a été réalisé par la société «Ferme du Vieux Neuville» pour l'aménagement d'un passage pour les écoliers sur le bord de la RD75. Ce devis s'élève à 2 700 € ;
Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres du Conseil valide la réalisation du chemin et le devis présenté. La somme sera inscrite au budget primitif 2023.*
- 8- *Plantation d'arbres Allée des Chopières : Monsieur LEGROUT propose la valorisation du talus créé suite à l'aménagement du lotissement de l'Allée des Chopières. La plantation d'arbres coûterait entre 150 et 600 € suivant les essences retenues, Mr LEGROUT se rapprochera de Mr COUSIN pour définir les essences appropriées ;*
- 9- *Peintures de la salle polyvalente : trois devis avaient été réalisés pour la réfection des peintures, cependant, au vu des soucis d'infiltration, le projet est reporté jusqu'à ce que les problèmes d'humidité soient réglés,*
- 10- *Projet «Cabine démontable» (trompe d'œil) : afin d'améliorer l'esthétique du Restaurant, Mr LEGROUT propose la réalisation d'éléments démontables en bois identique aux cabines sur l'actuel lambris délimitant l'espace de stockage du restaurant. Compte-tenu des délais, la réalisation aura plutôt lieu en 2024*
- 11- *Suppression des blocs béton de la plage : un devis avait été réalisé l'an dernier par la société Vigreux et s'élevait à 2 210,40 € (celui pourrait faire l'objet d'une réactualisation). Le remplacement par des poteaux bois avait été chiffré à 6 505,20 €. Le projet est à ce jour reporté, en attente d'éléments suivant le projet de reconnexion de la Saâne.*
- 12- *Projet Parking de la plage : Monsieur LEGROUT a contacté le Conservatoire du Littoral afin d'étudier la faisabilité d'un éventuel remblai longeant la RD75 pour les communes de Sainte-Marguerite-sur-Mer et de Quiberville lors de la mise en œuvre du projet Saâne, permettant de proposer des places de stationnement adaptées pour les usagers des plages.*
- 13- *Plantation d'arbres sur le parking de la plage et la parcelle A 345 : Monsieur Legrouit propose un visuel pour la création d'allées arborées (pins maritimes éventuellement) sur le parking de la plage et la parcelle A 345 qui la jouxte. L'avis de Mr COUSIN sera également sollicité.*

COMMISSION SECURITE

Suite à la réunion de présentation du Plan Communal de Sauvegarde proposée à l'ensemble des membres du Conseil le vendredi 13 janvier 2023, celui-ci est proposé à l'approbation.

Chaque membre identifié se voit remettre une fiche explicative des tâches qui pourraient lui être confiées en cas d'incident nécessitant la mise en œuvre du PCS.

Il est précisé que l'exemplaire non public du PCS sera conservé dans un coffre-fort (réception prochaine) dans le bureau du Maire.

La version publique sera mise en ligne sur le site internet de la commune et un exemplaire sera conservé au secrétariat.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil valident le Plan Communal de Sauvegarde à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose également de valider le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023

Par délibération en date du 25 novembre 2022, nous avons souhaité procéder à l'ouverture de crédits anticipée avant le vote du budget primitif 2023.

La Préfecture est revenue vers nous pour invalider la délibération car le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent doit exclure les restes à réaliser et reports. La ventilation doit également respecter le niveau de vote choisi (au chapitre).

Il est donc proposé la modification suivante :

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : «jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette – L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits».

Sachant qu'aucune décision modificative n'a été prise en 2022 sur les chapitres concernés, il est proposé l'ouverture anticipée des crédits suivante :

Chapitre	Budget primitif 2022	Crédits ouverts par la commune
20	13 000 €	3 250 €
21	77 000 €	19 250 €
23	166 577.24 €	41 640 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil valident à l'unanimité la proposition d'ouverture anticipée des crédits.

RESSOURCES HUMAINES – DEPART EN RETRAITE DE MR JOUAN

Monsieur Stephan JOUAN, agent technique au grade d'agent de maîtrise, fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2023.

Pour son remplacement, il est proposé l'embauche d'un adjoint technique de 2^{ème} ou 1^{ère} classe.

Il est également proposé compte-tenu du délai légal de publication, de déposer l'offre d'emploi sur le portail du Centre de Gestion à compter du 1^{er} avril 2023. Le délai est d'un mois avant l'embauche.

Ce délai permettrait l'arrivée du nouvel agent en mai ou juin 2023 et de disposer d'un «tuilage» sur 1 mois avant le départ de Mr Jouan.

Les crédits nécessaires à cette embauche seront prévus au budget primitif.

Par ailleurs, Monsieur Legroul propose qu'une année en contrat à durée déterminée soit réalisée avant la stagiairisation, afin de s'assurer du sérieux et des compétences du candidat.

DELEGUE POUR LA PROTECTION DES DONNEES

La communauté d'Agglomération nous a alerté récemment quant à la désignation d'un délégué pour la protection des données (DPO – Data Protection Officer). En effet, celle-ci est obligatoire pour toutes les collectivités.

Il peut être un référent en interne au sein de la commune, ou nous pouvons faire appel en externe à une association comme l'ADICO (prestation initiale de 828 € puis 75 € par an) ou le CDG76 (864 € par an).

La délibération est reportée pour le prochain conseil.

REMBOURSEMENT DE FRAIS – MR DAMIEN RAMBERG

Monsieur RAMBERG s'est rendu à Bray-la-Buissière (Nord) afin de participer à l'épreuve écrite du concours interne d'agent de maîtrise.

Une note de frais s'élevant à 50,48 € est présentée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité pour le remboursement des frais de Mr RAMBERG.

QUESTIONS DIVERSES

BAIL COMMERCIAL «LES VOILES»

Un bail commercial de 9 années a été signé avec la société Les Voiles suite à la délibération du 18 décembre 2022.

RESPONSABILITE EN MATIERE BUDGETAIRE

Lors de la réunion des secrétaires de mairies de l'Agglomération a été présentée «la nouvelle responsabilité des gestionnaires publics ».

Un contact a été pris avec le service juridique de l'Association Départementale des Maires de Seine-Maritime afin d'obtenir un éclaircissement à ce sujet.

RECENSEMENT DES MARES SUR LA COMMUNE

Dans le cadre du Plan Régional d'Actions en faveur des Mares (PRAM), le Conservatoire d'espaces naturels Normandie et Dieppe-Maritime souhaiteraient organiser un recensement participatif des mares privées de la commune de Ste Marguerite/Mer courant avril 2023.

TIRAGE AU SORT DES CABINES – TARIFS POUR 2024

Le tirage au sort initialement prévu le mardi 31 janvier n'a pas pu avoir lieu.

Une date sera reprise prochainement. Nous avons proposé Mme Elisabeth Guerout pour l'impartialité.

Les tarifs des communes avoisinantes ont augmenté. Nous n'avons pas modifié les nôtres depuis 3 ans.

Le tarif actuel est de 550 € pour les habitants et 660 € pour les hors commune.

Cette année, seule 4 cabines peuvent être proposées hors commune.

Une délibération sur une augmentation des tarifs pour 2024 sera proposée lors du prochain conseil.

Le Maire lève la séance à 20h15.



C. Corneille
N. Goussier